



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 23 novembre 2021 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

128, rue de la Cardeuse :

La demande vise à autoriser la transformation du garage privé attaché en un logement d'appoint à même la superficie existante avec une somme des marges latérales de la résidence à 4,79 m au lieu de $\geq 5,0$ m, comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*. Les marges latérales individuelles sont conformes.

4753-F, rue Gaboury :

La demande vise à rendre réputée conforme la localisation de la résidence construite en 1977 avec une marge de recul avant à 5,64 m au lieu de $\geq 6,0$ m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le public sera admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant toutes les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Tout intéressé peut également transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes au plus tard le 23 novembre à 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 23 novembre 2021, sur le site internet de la Ville.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 3 novembre 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca